

# Ministère de la Justice Canada

2019-2020

## **Plan ministériel**

---

L'honorable David Lametti, c.p., député  
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

L'information contenue dans cette publication ou ce produit peut être reproduite en totalité ou en partie et par n'importe quel moyen, pour des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autre autorisation, à moins d'indication contraire.

Nous vous demandons :

de faire preuve de diligence raisonnable pour vous assurer de l'exactitude du matériel reproduit;

d'indiquer à la fois le titre complet du matériel reproduit, ainsi que son auteur;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que ladite reproduction n'a pas été effectuée en collaboration avec le gouvernement du Canada ou avec son approbation.

Il est interdit de reproduire et de distribuer ce document à des fins commerciales, sauf avec l'autorisation écrite du ministère de la Justice Canada. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site Web du ministère de la Justice Canada à l'adresse [www.justice.gc.ca](http://www.justice.gc.ca).

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,  
représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2019

ISSN 2371-6916

N° cat. : J1-18F-PDF

---

## Table des matières

Message du ministre.....	1
Aperçu de nos plans et contexte d'exploitation.....	3
Résultats prévus : ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite .....	7
Responsabilités essentielles.....	7
Services juridiques .....	7
Description.....	7
Faits saillants de la planification.....	7
Support au système de justice .....	14
Description .....	14
Faits saillants de la planification.....	14
Services internes.....	25
Description.....	25
Faits saillants de la planification.....	26
Dépenses et ressources humaines.....	29
Dépenses prévues.....	29
Sommaire de la planification budgétaire.....	30
Ressources humaines prévues .....	32
Budget des dépenses par crédit voté .....	32
État condensé prospectif des opérations .....	32
Renseignements supplémentaires .....	35
Renseignements ministériels .....	35
Profil organisationnel.....	35
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités .....	35
Cadre de présentation de rapports .....	36
Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes.....	37
Tableaux de renseignements supplémentaires .....	37
Dépenses fiscales fédérales .....	37
Coordonnées de l'organisation .....	37
Annexe : définitions .....	39
Notes de fin d'ouvrage.....	43

---



## Message du ministre

C'est avec plaisir que je vous présente le Plan ministériel du ministère de la Justice pour 2019-2020.

Le plan de cette année fournit des renseignements détaillés sur les activités du Ministère ainsi que sur nos plans et priorités pour 2019-2020. Il décrit en détail les résultats que nous prévoyons obtenir pour les Canadiens et les Canadiennes ainsi que les transformations que nous aimerions apporter au système de justice. En outre, le Plan ministériel fournit de l'information sur les programmes et les services que nous offrons aux Canadiens et aux Canadiennes, énonce nos priorités et évalue les progrès que nous réalisons dans le respect de nos engagements et des priorités du gouvernement.



L'examen du système de justice pénale par le Ministère demeure l'un des principaux objectifs du ministère de la Justice. Cet examen vise à transformer le système de justice pénale tout en maintenant le respect de la primauté du droit, en améliorant l'accès à la justice et en renforçant notre engagement à protéger les victimes, ainsi que les droits et libertés fondamentaux. Le Ministère continuera d'intégrer les suggestions découlant de cet examen à ce jour, notamment en examinant les changements apportés à la détermination de la peine et au recours à la justice réparatrice, et en faisant la promotion d'approches qui sont axées sur les victimes, qui tiennent compte des traumatismes et qui reposent sur les causes profondes de la criminalité.

Il est essentiel que le ministère de la Justice continue d'appuyer l'obligation du gouvernement de faire respecter la Constitution et la primauté du droit et de promouvoir les intérêts juridiques et politiques nationaux et internationaux connexes par l'élaboration de politiques de droit public. À cet égard, le Ministère continuera d'élaborer, de faire progresser et d'appuyer des lois visant à aider les Canadiens et les Canadiennes et leurs collectivités en maintenant la primauté du droit et en protégeant mieux les droits des Autochtones, les droits et libertés individuels et les populations vulnérables. Le Ministère continuera d'apporter de l'aide aux Canadiens et aux Canadiennes ainsi qu'aux professionnels du droit à comprendre les modifications apportées au droit de la famille au Canada. Nous continuerons d'appuyer les lois concernant la consommation sécuritaire du cannabis, les lois plus sévères visant à dissuader et à appréhender les conducteurs avec facultés affaiblies, la prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail et l'amélioration des mesures de soutien et des services aux victimes, pour ne nommer que quelques-unes des nombreuses lois importantes auxquelles le Ministère travaille.

Le Ministère s'engage à faire en sorte que toutes les lois respectent les normes les plus élevées en matière d'équité, d'impartialité et de respect de la primauté du droit et qu'elles respectent les principes et les valeurs qui sous-tendent la Charte. L'analyse comparative entre les sexes aidera à faire en sorte que notre travail témoigne de notre engagement envers l'équité et l'impartialité. Le Ministère continuera de s'efforcer d'accroître la surveillance du rendement et la production de rapports à l'égard de nos lois et de nos politiques.

Le ministère de la Justice continue de porter une attention spéciale au renouvellement de la relation avec les peuples autochtones et d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones par la voie d'une relation renouvelée de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuits et la Couronne, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

En 2019-2020, le ministère de la Justice continuera de promouvoir une approche axée sur la reconnaissance des droits qui repose sur la vision de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, tout en appuyant la mise en œuvre des Déclarations des Nations Unies sur les droits des Autochtones. Le ministère de la Justice continuera l'application des Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones, ainsi que la Directive du procureur général sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones. Ce travail implique la poursuite de l'examen et de la réforme des lois et des politiques pour s'assurer qu'elles n'ont pas d'incidence disproportionnée sur les peuples autochtones ou qu'elles ne portent pas atteinte à leurs droits, pour ainsi mieux orienter son approche en matière de litiges mettant en cause les peuples autochtones. En outre, je suis satisfait de nos progrès et de notre engagement soutenu à appuyer les efforts du gouvernement pour donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, en particulier ceux qui sont liés à l'administration de la justice.

Le Ministère offre aussi des services juridiques intégrés de grande qualité à l'appui de l'avancement de la stratégie du gouvernement du Canada en matière de litiges en mettant l'accent sur le respect de la *Charte canadienne des droits et libertés*, la reconnaissance des droits des peuples autochtones et la prise de décisions conformes aux priorités du gouvernement et aux valeurs canadiennes.

Au sein du ministère de la Justice, nous envisageons avec enthousiasme l'année à venir en même temps que nous nous préparons à mettre en œuvre nos plans et notre vision, tout en répondant efficacement aux préoccupations changeantes des Canadiens et des Canadiennes. La meilleure façon de le faire est de nous assurer que le système de justice est juste, efficace, pertinent et accessible à tous. Nous continuerons de promouvoir l'accès à la justice, particulièrement dans les secteurs où, par le passé, cet accès a été contesté et entravé. Nous continuerons également de travailler à l'obtention de résultats réels pour les Canadiens et les Canadiennes et à l'instauration de transformations significatives et utiles du système de justice.

À titre de ministre de la Justice et procureur général du Canada, j'ai hâte de diriger le Ministère dans son cheminement vers la réalisation de nos engagements et l'atteinte de nos objectifs prioritaires. Je suis convaincu que le Ministère continuera de servir les Canadiens et les Canadiennes et d'atteindre les résultats prévus au cours de l'année à venir.

Merci.

---

L'honorable David Lametti, c.p., député  
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

## Aperçu de nos plans et contexte d'exploitation

Créé en 1868, le ministère de la Justice Canada (le Ministère) appuie le double rôle du ministre de la Justice et procureur général du Canada dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 53 lois et domaines de droit relevant de la compétence fédérale concernant l'administration de la justice, l'élaboration de politiques en matière de justice et la prestation de services juridiques et de conseils au Cabinet. Dans ses responsabilités essentielles qui consistent à fournir des services juridiques et à appuyer le système de justice, le Ministère soutient une vaste gamme d'initiatives gouvernementales.

Le contexte opérationnel du Ministère est en constante évolution. Sur le plan démographique, le Canada compte une population vieillissante, qui vit plus longtemps et qui devient de plus en plus diversifiée. Les Canadiens autochtones sont plus jeunes que la population générale canadienne et, même s'ils représentent un segment de plus en plus important de la population nationale, ils demeurent surreprésentés dans le système de justice pénale. Les structures familiales continuent d'évoluer, créant des dynamiques familiales de plus en plus complexes.

Dans la société canadienne, les attentes sont plus élevées à l'égard des institutions publiques et de la participation des citoyens. Les Canadiens s'attendent à un gouvernement ouvert et transparent qui répond rapidement et clairement à leurs besoins. Il y a des attentes grandissantes pour des communications fréquentes et significatives avec le gouvernement. Le recours croissant des Canadiens aux médias sociaux pour obtenir de l'information et formuler leurs commentaires sur une vaste gamme de questions sociales et juridiques et de questions liées à la justice offre l'occasion de les faire participer et de recueillir les points de vue de partenaires communautaires.

Les progrès constants de la technologie, tout particulièrement dans la transmission et la gestion de l'information, rendent possibles de nouvelles méthodes de communication et de collaboration. Par contre, ces progrès créent des demandes et des pressions nouvelles. Les formes de technologies les plus récentes accélèrent le changement. Les organismes doivent gérer des volumes d'information électronique en croissance rapide et dont les formes changent constamment. Il peut être nécessaire d'imaginer de nouvelles politiques législatives ou de mettre sur pied de nouveaux programmes afin de tenir compte de ces technologies novatrices tout en respectant la protection des renseignements personnels et la sécurité des Canadiens.

Dans ce contexte, le Ministère a élaboré un plan stratégique de cinq ans, qui décrit ses orientations sur le plan des lois, des politiques et de la gestion du Ministère de 2017 à 2022. Guidé par ce plan, en 2019-2020, le Ministère continuera de fournir des services juridiques et aura une stratégie en matière de litiges à l'appui des engagements du gouvernement du Canada. Les engagements du Ministère sont: assurer la sûreté et la sécurité et transformer le système de justice pénale, favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et renforcer les droits de la personne, la gouvernance et la primauté du droit.

Le Ministère prendra en considération différents facteurs cruciaux pour assurer une politique publique rigoureuse et fondée sur les données probantes ainsi qu'une gouvernance efficace.

Parmi ces considérations figurent l'analyse des risques juridiques, l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), des questions touchant la protection de la vie privée et des évaluations environnementales stratégiques.

Le Ministère continuera également d'innover et de mettre à l'essai des améliorations en matière de conception et de prestation de programmes. Ces améliorations englobent la mise à profit des nouvelles technologies afin d'améliorer la prestation de services et de rationaliser les processus dans le système de justice familiale. De plus, le Ministère se penchera sur la possibilité de recourir à de nouvelles technologies en matière de prestation de services juridiques comme l'utilisation possible de l'intelligence artificielle et la mise à jour des outils pour gérer les preuves documentaires.

Le texte qui suit fournit un aperçu des cinq domaines d'intérêt du Ministère pour 2019-2020.

### **Services juridiques et stratégie en matière de litiges**

Le Ministère appuiera la mise en œuvre de nombreuses priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services juridiques intégrés de grande qualité, plus précisément des services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative.

Les principales mesures :

- Mettre en œuvre une stratégie du gouvernement du Canada en matière de litiges qui assure la cohérence avec les engagements du gouvernement, la *Charte canadienne des droits et libertés* et les valeurs canadiennes, notamment l'harmonisation avec les Principes guidant le procureur général du Canada dans les litiges fondés sur la *Charte* et la Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones.
- Continuer d'appuyer la mise en œuvre de la *Loi sur le cannabis*, notamment l'achèvement de la rédaction de règlements concernant les produits contenant du cannabis qui sont destinés à la consommation.
- Fournir des conseils à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et à l'Agence des services frontaliers du Canada relativement au système d'asile canadien.
- Soutenir Environnement et Changement climatique Canada dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un [Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques](#)<sup>i</sup>.

### **Assurer la sûreté et la sécurité et transformer le système de justice pénale**

Le Ministère travaillera à assurer la sûreté et la sécurité des Canadiens tout en transformant le système de justice pénale.

Les principales mesures :

- Donner son appui à l'adoption du [projet de loi C-75](#)<sup>ii</sup>, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*, qui vise à réduire les délais judiciaires et à

régler de nombreux problèmes ayant des conséquences disproportionnées sur les groupes surreprésentés et vulnérables, tout en assurant la sécurité des victimes et du public.

- Continuer de soutenir la mise en œuvre de l'ancien [projet de loi C-46<sup>iii</sup>](#), *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui vise à assurer la sécurité des Canadiens sur nos routes et nos autoroutes en réduisant le nombre de décès et de blessures causés par des conducteurs ayant les facultés affaiblies.
- Donner son appui à l'adoption du [projet de loi C-84<sup>iv</sup>](#), *Loi modifiant le Code criminel (bestialité et combats d'animaux)* qui vise à renforcer les protections juridiques pour les enfants, les personnes vulnérables et les animaux.
- Continuer de soutenir la mise en œuvre de l'approche pangouvernementale à l'égard de la gestion de la crise des opioïdes au Canada.

### **Favoriser la réconciliation**

Le Ministère appuiera la priorité et l'engagement du gouvernement qui consistent à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones en établissant avec eux une nouvelle relation de nation à nation, de gouvernement à gouvernement, et une relation entre les Inuits et la Couronne, laquelle s'inscrira dans la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat, comme fondement d'un changement transformateur.

Les principales mesures :

- Appuyer l'engagement qu'a pris le gouvernement d'examiner et de réformer les lois et les politiques pour s'assurer que la Couronne respecte ses obligations constitutionnelles et internationales en matière de droits de la personne relativement aux relations entre la Couronne et les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis).
- Soutenir la mise en œuvre de la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones<sup>v</sup>](#) et l'élaboration d'un nouveau cadre de reconnaissance et de mise en application des droits des Autochtones, en misant sur une approche raisonnée fondée sur l'article 35 de la [Loi constitutionnelle de 1982<sup>vi</sup>](#).
- Appuyer l'engagement du gouvernement de mettre en œuvre les [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation<sup>vii</sup>](#), précisément ceux liés au mandat du Ministère dans le domaine de l'administration de la justice.

### **Renforcer les droits de la personne, la gouvernance et la primauté du droit**

Le Ministère appuiera l'engagement du gouvernement quant au respect de la Constitution et de la primauté du droit, et aidera le gouvernement à promouvoir les intérêts juridiques et stratégiques connexes au pays et à l'échelle internationale en élaborant des politiques en matière de droit public.

Les principales mesures :

- Donner son appui à l'adoption du [projet de loi C-78<sup>viii</sup>](#), *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, la Loi sur*

*la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*, qui vise à promouvoir des solutions plus rapides, rentables et durables aux différends en matière de droit de la famille, réduisant ainsi la charge des tribunaux et menant à des meilleurs résultats pour les familles.

- Continuer d’orienter les débats parlementaires et publics sur les projets de loi proposés en exécutant une nouvelle fonction juridique permettant de déposer des énoncés concernant la Charte pour tous les projets de loi gouvernementaux.
- Donner son appui à la révision de la *Loi sur l’accès à l’information*, y compris l’engagement voulant que la Loi s’applique de manière adéquate aux organismes administratifs qui appuient les tribunaux.

### **Favoriser l’excellence juridique et opérationnelle**

Le Ministère favorisera l’excellence juridique et opérationnelle en ciblant de façon stratégique l’effectif, l’innovation et la collaboration, ainsi que les opérations ouvertes, transparentes et responsables du Ministère.

Les principales mesures :

- Promouvoir les approches et les stratégies numériques pour la communication de renseignements et la collaboration, notamment en communiquant sur de multiples plateformes, dans le but de faire participer les Canadiens aux conversations sur les priorités en matière de justice.
- Réduire au minimum les répercussions de la mise en œuvre de la transformation de l’administration de la paye pour les employés du ministère de la Justice.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats prévus du ministère de la Justice, veuillez consulter la section « Résultats prévus » du présent rapport.

---

## Résultats prévus: ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite

### Responsabilités essentielles

#### Services juridiques

##### Description

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada fournit des services juridiques au gouvernement fédéral et à ses ministères et organismes. Le ministre veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques. Il est également responsable de l'examen de l'ensemble des projets de loi et des règlements du gouvernement pour en assurer la conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés* (la Charte). De plus, le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs généraux des ministères sur toutes les questions de droit et de diriger tous les procès pour les ministères et organismes fédéraux liés aux sujets portant sur des matières de compétence fédérale.

##### Faits saillants de la planification

Le travail juridique devient de plus en plus complexe et multidimensionnel, et la pratique du droit est évolutive. De plus, les exigences liées aux services juridiques peuvent évoluer en fonction des priorités précises des ministères clients et des risques divers auxquels ils font face en ce qui concerne la mise en œuvre de ces priorités. Par conséquent, le Ministère continuera de miser sur la collaboration et la planification conjointes avec les ministères clients pour assurer sa prestation de services juridiques efficaces et viables sur le plan financier.

Grâce à ses services juridiques, le Ministère continuera de protéger les droits des Canadiens et de veiller au respect de la Charte. Les principes directeurs de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) seront toujours appliqués dans tous les travaux du Ministère, au sein de l'organisation, dans la prestation de services juridiques à d'autres ministères clients et dans la formulation de conseils au Cabinet.

Le Ministère continuera de chercher des moyens d'améliorer la prestation de services juridiques, notamment l'adoption de nouvelles technologies novatrices. Par exemple, le Ministère collaborera avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à la mise au point d'outils tirant parti de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique qui seront utilisés dans le domaine du droit de l'immigration. Ces outils devraient permettre de générer de nouvelles idées sur les services juridiques. Le Ministère continuera également de mettre à l'essai et d'adopter de nouveaux outils électroniques pour soutenir la gestion des litiges et des preuves. De plus, il élargira un projet pilote afin d'obtenir des commentaires quantitatifs et qualitatifs de la part de clients au moment de la fermeture de dossiers clés. Ces commentaires favoriseront l'amélioration continue des services juridiques qui renforceront les partenariats avec les clients.

En 2019-2020, le Ministère fournira des services de consultation, de contentieux et de rédaction législative de grande qualité pour donner suite aux priorités liées aux affaires économiques, internationales, sociales et gouvernementales, ainsi qu'à l'engagement du gouvernement du Canada de favoriser la réconciliation et le renouvellement de la relation entre les Inuits et la Couronne, de la relation de nation à nation et de gouvernement à gouvernement entre le Canada et les peuples autochtones.

Le texte qui suit expose les faits saillants précis concernant l'offre de services juridiques du Ministère.

## RÉSULTAT CLÉ : LES MINISTÈRES ET ORGANISMES REÇOIVENT DES SERVICES JURIDIQUES DE GRANDE QUALITÉ

### Stratégie en matière de litiges et affaires gouvernementales

Le Ministère fournira des services juridiques intégrés de grande qualité afin d'appuyer l'avancement continu d'une stratégie en matière de litiges du gouvernement du Canada axée sur les éléments suivants :

- respecter la *Charte canadienne des droits et libertés*;
- reconnaître les droits des peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis);
- rendre les décisions conformes aux priorités du gouvernement et aux valeurs canadiennes;
- assurer la résolution et le règlement rapides des litiges grâce à des initiatives et des programmes gouvernementaux ou à des réformes législatives et réglementaires;
- continuer la mise en œuvre de l'approche de la résolution de conflits décrite dans la [Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones](#)<sup>ix</sup> du procureur du Canada, publiée récemment;
- adopter une approche intergouvernementale dans les litiges pouvant avoir une incidence sur plusieurs ministères, groupes autochtones, provinces, territoires, membres de l'industrie et autres intervenants;
- veiller à ce que les stratégies en matière de litiges respectent les *Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones*, y compris :
  - mettre à jour le processus de règlement existant en coprésidant les groupes de travail de la Justice, des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord Canada sur les litiges mettant en cause les Autochtones;
  - collaborer étroitement avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Services aux Autochtones

### **Stratégie en matière de litiges**

La Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones établit des lignes directrices que chaque juriste plaçant doit suivre dans les approches, les positions et les décisions prises au nom du procureur général du Canada dans le contexte des litiges civils concernant l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et les obligations de la Couronne à l'égard des peuples autochtones. L'un des principaux thèmes de la directive est de promouvoir une approche en matière de litiges qui favorise la résolution, le règlement et la recherche d'avenues pour éviter ou circonscrire des litiges potentiels.

Canada au règlement des réclamations pour des expériences vécues dans l'enfance par des Autochtones.

De plus, dans le domaine des affaires gouvernementales, le Ministère fournira des services juridiques intégrés de grande qualité afin de soutenir :

- la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie en matière de propriété intellectuelle et d'une réforme de la Commission du droit d'auteur pour améliorer la capacité du Canada de commercialiser les innovations canadiennes et d'en tirer la pleine valeur;
- la fonction publique fédérale dans des affaires concernant le harcèlement et des questions connexes de violence en milieu de travail, le respect, la civilité et la santé mentale, y compris la prestation d'une formation;
- la *Stratégie pour un gouvernement du Canada accessible*, en fournissant des conseils juridiques sur :
  - des stratégies de recrutement pour appuyer l'engagement du gouvernement d'embaucher au moins 5 000 personnes handicapées au cours des cinq prochaines années;
  - la conception et la mise en œuvre du programme de stage fédéral pour les personnes handicapées.

### Favoriser la réconciliation

Afin de favoriser la réconciliation grâce à l'établissement d'une relation renouvelée de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuits et la Couronne, le Ministère fournira des services juridiques intégrés de grande qualité afin de soutenir :

- la promotion d'une approche fondée sur la reconnaissance des droits qui repose sur la vision de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation;
- l'application continue des *Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones*<sup>x</sup>;
- l'adoption de la *Loi concernant les langues autochtones*<sup>xi</sup> pour soutenir la préservation, la promotion et la revitalisation des langues autochtones;
- la négociation et la conclusion de traités modernes et d'accords sur l'autonomie gouvernementale qui reflètent une approche fondée sur la reconnaissance des droits;
- la réforme de la Politique sur les revendications globales, de la Politique sur le droit inhérent et du processus des traités de la Colombie-Britannique, et un nombre continu et croissant de tables rondes sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination;

#### **Favoriser la réconciliation**

En 2019-2020, les *Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones* continueront de guider les conseils juridiques fournis dans l'ensemble du Ministère.

- l'adoption de dispositions législatives liées aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, des Inuits et des Métis et le soutien des initiatives connexes dans ce domaine;
- le rôle accru des peuples autochtones dans la nouvelle approche à l'égard de l'évaluation et des régimes environnementaux du gouvernement;
- le relancement du processus de consultation et d'accommodement de la phase III du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain à la suite de l'orientation fournie par la Cour d'appel fédérale dans l'affaire *Tsleil-Waututh Nation*;
- l'élaboration d'une approche de règlement des revendications particulières fondée sur la réconciliation;
- des initiatives pour promouvoir des possibilités de développement économique pour les peuples autochtones, y compris les suivantes :
  - l'harmonisation de la politique sur les ajouts aux réserves (AR) avec la nouvelle législation sur cette politique concernant l'ajout de terres aux terres existantes des réserves des Premières Nations et la création de nouvelles réserves pour les Premières Nations;
  - l'élaboration de nouveaux cadres à l'appui de l'infrastructure, du logement et de l'eau dans les collectivités autochtones;
  - l'élaboration d'une nouvelle approche concernant la relation financière entre le Canada et les Premières Nations.

### Affaires sociales

Dans le domaine des affaires sociales, le Ministère fournira des services juridiques intégrés de grande qualité afin de soutenir :

- Sécurité publique et Protection civile Canada ainsi que des organismes connexes, au moment de l'adoption du [projet de loi C-59<sup>xii</sup>](#), *Loi concernant des questions de sécurité nationale*, qui propose des mesures visant à renforcer le cadre de sécurité nationale du Canada dans le but d'assurer la sécurité des Canadiens et le respect des droits et libertés protégés par la Charte et des valeurs de notre société libre et démocratique;
- Sécurité publique et Protection civile Canada ainsi que le Service correctionnel du Canada, dans le cadre de la mise en œuvre du [projet de loi C-83<sup>xiii</sup>](#), *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi*, qui, si elle est adoptée, mettra en place un nouveau modèle d'interventions correctionnelles pour éliminer l'isolement, renforcer la gouvernance des soins de santé, mieux soutenir les victimes dans le système de justice pénale et répondre aux besoins précis des délinquants autochtones;
- Environnement et Changement climatique Canada, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques qui s'inscrit dans les efforts du Canada en vue de fixer un prix sur le carbone et de réduire la pollution par le carbone;
- Santé Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada, dans le cadre de la mise en œuvre du système de salubrité alimentaire, au titre de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* et de son règlement d'application.
- Transports Canada, pour renforcer la sûreté et la sécurité des transports, y compris le transport ferroviaire des marchandises dangereuses;

- la mise en œuvre de la *Loi sur le cannabis*, notamment l'achèvement de la rédaction des règlements concernant les produits contenant du cannabis destinés à la consommation;
- l'élaboration d'une réponse au rapport du Comité permanent des finances de la Chambre des communes sur le troisième examen parlementaire de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, ainsi que l'élaboration d'autres politiques dans le cadre de la révision de la loi par le gouvernement.

### Affaires économiques

Dans le domaine des affaires économiques, le Ministère fournira des services juridiques intégrés de grande qualité afin de soutenir :

- l'élaboration et la mise en œuvre du budget fédéral;
- l'Agence du revenu du Canada, pour qu'elle réalise son engagement visant à lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif, dans le but d'assurer l'équité et l'intégrité du système fiscal;
- l'engagement du gouvernement qui consiste à attirer des investissements étrangers au Canada grâce à la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global Canada-Union européenne, l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste et l'Accord Canada-États-Unis-Mexique;
- la modernisation réglementaire, y compris des examens réglementaires dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'aquaculture, de la santé et des sciences biologiques et du transport et de l'infrastructure;
- Services publics et Approvisionnement Canada, dans le cadre de la modernisation de ses pratiques d'approvisionnement et de ses activités visant à acquérir les biens et les services requis par le ministre de la Défense nationale, le ministre des Pêches et des Océans et la Garde côtière canadienne, comme le décrit la nouvelle politique de défense du gouvernement : *Protection, Sécurité, Engagement*;
- Infrastructure Canada, dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan investir dans le Canada*<sup>xiv</sup> sur des dossiers comme le Défi des villes intelligentes, un concours pancanadien ouvert aux collectivités qui encourage l'adoption d'une approche axée sur la ville intelligente pour améliorer la vie des résidents.

### Affaires internationales

Dans le domaine des affaires internationales, le Ministère fournira des services juridiques intégrés de grande qualité afin de soutenir :

- la mise en œuvre de la *Loi sur l'aide financière internationale*, qui prévoit de nouveaux moyens de fournir de l'aide et de l'assistance internationales, par l'entremise de pouvoirs financiers novateurs;
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada relativement au Programme d'octroi de l'asile au Canada;

- le processus fédéral consistant à déterminer si le Canada devrait devenir partie au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture (PF-CCT), un traité international contraignant en vertu duquel les États parties doivent effectuer des inspections régulières de tous les lieux de détention.

## Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériels	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018
Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité	La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour l'ensemble de la qualité des services juridiques.	8 ou plus	Mars 2020	Consultation : 8,4* Contentieux : 8,3* Rédaction législative : 8,5* Rédaction réglementaire : 8,5*	Consultation : 8,5* Contentieux : 8,3* Rédaction législative : S/O** Rédaction réglementaire : S/O**	Consultation : 8,8*** Contentieux : 8,5*** Rédaction législative : 8,6*** Rédaction réglementaire : 7,9***
	La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour le rendement des services juridiques selon les normes de service pour la prestation de services juridiques au gouvernement.	8 ou plus	Mars 2020	Réceptivité/ accessibilité : 8,9 Utilité : 8,6 Respect des échéances : 8,5	Réceptivité/ accessibilité : 8,7* Utilité : 8,4* Respect des échéances : 8,2*	Réceptivité/ accessibilité : 8,9*** Utilité : 8,6*** Respect des échéances : 8,5***
	Pourcentage des dossiers de contentieux résolus au cours d'un exercice et de façon satisfaisante du point de vue de l'État (entendus et réglés)	70 % ou plus	Mars 2020	81	80	79

\* Les résultats présentés tiennent compte de la rétroaction provisoire recueillie pendant le cycle III de l'Enquête sur la satisfaction des clients des Services juridiques (2016-2017). Le rapport du Ministère sur l'Enquête sera rédigé en 2020. Étant donné que l'Enquête n'a repris qu'en 2016-2017, les résultats de l'exercice 2015-2016 reposent sur les résultats du cycle II (2009-2012).

\*\*Il n'y avait pas suffisamment de répondants pour faire rapport des résultats liés à ce service.

\*\*\*Les résultats présentés tiennent compte de la rétroaction provisoire recueillie pendant le cycle III de l'Enquête sur la satisfaction des clients des Services juridiques (2016-2017 et 2017-2018). Le rapport du Ministère sur l'Enquête sera rédigé en 2020.

## Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020–2021	Dépenses prévues 2021–2022
194 853 652	194 853 652	194 920 797	194 920 797

Nota : Les ressources financières pour les dépenses prévues sont fondées sur le Budget principal des dépenses et excluent les recettes disponibles. De plus, les dépenses prévues pour 2019-2020 et pour les exercices suivants excluent tout le financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor (comme les dépenses liées aux indemnités de départ et aux prestations parentales, les crédits de congés annuels payables au moment de la cessation d'emploi et le report du budget de fonctionnement).

## Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020–2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021–2022
3 130	3 130	3 130

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du ministère de la Justice peuvent être consultés dans l'[InfoBase du GC<sup>xv</sup>](#).

**Support au système de justice****Description**

Le Ministère joue un rôle essentiel afin d'assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible. Il s'agit d'une responsabilité partagée parmi une vaste gamme d'intervenants, dont le Parlement, la magistrature, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, un large éventail d'organisations et d'intervenants non gouvernementaux et, au final, tous les Canadiens.

**Faits saillants de la planification**

Le Ministère élabore et coordonne l'ensemble des réformes législatives, des options stratégiques et des initiatives fédérales en matière de justice, et met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la détermination de la peine, la procédure pénale, la justice pénale pour les jeunes et la justice pour les victimes d'actes criminels), le droit de la famille et des enfants (y compris le mariage et le divorce), l'accès au système de justice, le bijuridisme, les droits de la personne, la protection des renseignements personnels, l'accès à l'information, les langues officielles et la justice applicable aux Autochtones.

Le Ministère appuie le système de justice afin d'atteindre trois résultats clés pour les Canadiens :

- les lois et les politiques respectent la primauté du droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique adapté, accessible et équitable au Canada;
- le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions;
- les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.

Afin d'atteindre ces résultats, le Ministère doit demeurer prêt à composer avec la rapidité avec laquelle de nouveaux enjeux stratégiques surviennent ou évoluent. En plus de cette complexité, la nature variée des enjeux et le caractère du système de justice canadien à plusieurs niveaux exigent la participation et la collaboration de nombreux partenaires et intervenants.

Pour assurer sa réussite en 2019-2020, le Ministère continuera de suivre les nouvelles tendances afin de guider sa planification prospective et de maintenir la capacité de réaction de ses politiques et de ses programmes. De plus, le Ministère maintient son engagement à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones, les autres pays, les organisations nationales et internationales ainsi que des intervenants de plus en plus diversifiés. Ces efforts seront axés sur la détermination des nouvelles problématiques, l'élaboration de diverses options (y compris des mesures stratégiques, législatives et opérationnelles) et la mise en œuvre de réformes pour améliorer les systèmes de justice pénale et familiale et le système de justice pour adolescents et à gagner la confiance du public.

L'atteinte de ces résultats attendus pour les Canadiens sera encouragée au moyen d'une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), une approche analytique qui évalue de manière proactive la façon dont les politiques, les programmes et les initiatives peuvent avoir différentes répercussions sur des groupes diversifiés d'hommes, de femmes et de personnes de diverses identités de genre. Pour intégrer les considérations en matière de diversité au processus décisionnel, l'ACS+ a été incluse au processus des mémoires au Cabinet et à l'outil de vérification interne du Ministère qui sert à élaborer des politiques. Par ailleurs, le Ministère poursuivra ses efforts pour réunir et élaborer des renseignements plus détaillés qui seront pertinents pour des populations diversifiées afin de mieux comprendre les lacunes possibles en matière d'équité et d'accès quant au système de justice.

Dans l'atteinte du but du gouvernement du Canada d'éliminer la violence et le harcèlement fondés sur le sexe, le budget de 2018 a proposé d'investir 50 millions de dollars sur cinq ans pour lutter contre le harcèlement sexuel en milieu de travail. Par conséquent, le Ministère contribuera au financement, par l'intermédiaire de son programme d'aide juridique, de services de conseils juridiques pour les personnes victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail. De plus, il versera des fonds, par l'intermédiaire du Programme juridique de partenariats et d'innovation, destinés à un programme de sensibilisation pancanadien visant à renseigner les

travailleurs au sujet de leurs droits et des façons de solliciter de l'aide s'ils ont été victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail.

Le Ministère continuera d'innover pour ce qui est de l'élaboration de politiques et de la prestation de programmes, notamment la modernisation continue des activités du Bureau d'enregistrement des actions en divorce et le renforcement du système de justice familiale, en mettant à profit les nouvelles technologies afin d'améliorer la prestation de services et de simplifier les processus. De plus, conscient que les problèmes auxquels se heurte le système de justice pénale exigent une approche axée sur l'ensemble de la société et des partenariats entre les systèmes sociaux et le secteur privé, le Ministère étudiera les possibilités de financement social, notamment en réalisant une étude de faisabilité. Le financement social est un outil qui permet de mobiliser des capitaux privés pour le bien public.

De façon plus générale, en 2019-2020, l'appui au système de justice du Ministère sera axé sur des orientations stratégiques liées aux objectifs suivants :

- assurer la sûreté et la sécurité et transformer le système de justice pénale;
- favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones;
- renforcer les droits de la personne, la gouvernance et la primauté du droit.

Le texte qui suit fournit des faits saillants précis pour chaque résultat clé lié à la responsabilité essentielle qu'est le soutien du système de justice.

#### RÉSULTAT CLÉ : LES LOIS ET LES POLITIQUES DE JUSTICE CANADA RESPECTENT LA RÈGLE DE DROIT ET FAVORISENT LE RESPECT DES DROITS ET UN CADRE JURIDIQUE ÉQUITABLE, ACCESSIBLE ET PERTINENT AU CANADA

Le Ministère travaillera à assurer la sûreté et la sécurité des Canadiens tout en transformant le système de justice pénale. Plus précisément, il poursuivra son travail visant à soutenir l'amélioration du système de justice pénale afin d'assurer la sécurité des Canadiens, tout en s'attaquant à la surreprésentation des Autochtones et des groupes vulnérables dans le système, notamment ceux qui souffrent de maladie mentale. Le Ministère donnera également son appui à l'adoption du [projet de loi C-75<sup>xvi</sup>](#), *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*, qui vise à réduire les délais judiciaires et à améliorer l'efficacité dans le système de justice pénale dans six domaines :

- moderniser et simplifier le régime de mise en liberté sous caution;
- améliorer l'approche à l'égard d'infractions contre l'administration de la justice, y compris pour les adolescents;

**Renforcer la sûreté et la sécurité et transformer le système de justice pénale** Le projet de loi C-75 propose des réformes exhaustives du système de justice pénale, en remédiant aux retards et en améliorant l'efficacité. Le projet de loi renforcera également les réponses du droit pénal à la violence entre partenaires intimes, réduira la surreprésentation des Autochtones et des groupes marginalisés dans le système de justice pénale et rendra les jurys plus représentatifs.

- restreindre le recours aux enquêtes préliminaires au cas des infractions passibles d'emprisonnement à perpétuité;
- reclassifier certaines infractions pour gagner en souplesse et en efficacité devant les tribunaux;
- améliorer la composition et le processus de sélection des jurys;
- renforcer les mesures de gestion d'instance et simplifier le processus d'établissement des règles de procédure.

Un certain nombre de ces réformes vont tenir compte des opinions et des idées exprimées par les Canadiens durant les consultations et les mobilisations sur l'examen du système de justice pénale. Plus précisément, ces changements tiendront compte des besoins des victimes et des populations vulnérables. Par exemple, les réformes fourniront une meilleure protection aux victimes de la violence entre partenaires intimes; feront en sorte que les victimes n'aient pas besoin de témoigner deux fois et que la situation de l'accusé, en particulier des Autochtones et des populations vulnérables, sera prise en compte au moment de la mise en liberté sous caution et pour déterminer comment remédier à un manquement aux conditions.

De plus, le Ministère continuera d'appuyer le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui vise à assurer la sécurité des Canadiens sur nos routes et nos autoroutes en réduisant le nombre de décès et de blessures causés par des conducteurs ayant les facultés affaiblies.

Le Ministère fournira également son appui à l'adoption du projet de loi C-84, *Loi modifiant le Code criminel (bestialité et combats d'animaux)* visant à renforcer les protections juridiques pour les enfants, les personnes vulnérables et les animaux.

De plus, le Ministère continuera d'appuyer la mise en œuvre de l'approche pangouvernementale visant à lutter contre la crise des opioïdes au Canada.

Pour favoriser la réconciliation, le Ministère poursuivra les travaux stratégiques visant à élaborer des solutions de rechange pour réagir aux causes et aux conséquences de la commission d'infractions, dans le but de réduire la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice en tant qu'accusés, délinquants, victimes et survivants, de promouvoir l'utilisation des processus de justice réparatrice et de combler les lacunes dans les services aux Autochtones et aux personnes souffrant d'une maladie mentale dans l'ensemble du système de justice canadien. Ces travaux sont réalisés en collaboration et sont guidés par divers groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux, d'organisations autochtones et d'autres partenaires.

Dans l'avenir, le Ministère fournira un soutien consultatif et stratégique dans l'élaboration de réformes des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles fédérales afin de faire en sorte que la Couronne s'acquitte de ses obligations constitutionnelles relativement aux droits des Autochtones et aux droits issus de traités, respectant les normes internationales en matière de

droits de la personne, et pour soutenir la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, particulièrement ceux liés au mandat du Ministère. De plus, la sous-ministre du Ministère continuera d'assumer les fonctions de coprésidente du Groupe de travail des sous-ministres sur la réconciliation, favorisant une approche pangouvernementale.

Le Ministère poursuivra ses efforts visant à renforcer les droits de la personne, la gouvernance et la primauté du droit. En décembre 2018, le [projet de loi C-51<sup>xvii</sup>](#), *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*, a reçu la sanction royale. Ce projet de loi crée une nouvelle obligation pour le ministre de la Justice à déposer un Énoncé concernant la Charte au Parlement pour tous les projets de loi du gouvernement. Cette obligation entrera en vigueur en décembre 2019. Les énoncés concernant la Charte visent à renseigner le public et le Parlement au sujet des effets possibles d'une législation gouvernementale sur les droits et libertés garantis par la Charte. Ils démontrent l'engagement du gouvernement à l'égard de la Charte et de ses valeurs, augmentent la compréhension des Canadiens au sujet de la Charte et améliorent l'ouverture et la transparence en communiquant le point de vue du ministre de la Justice sur la façon dont la disposition législative proposée touche les droits et les libertés. Dans le cadre d'un projet pilote se concluant par l'entrée en vigueur de la nouvelle obligation juridique, un certain nombre d'énoncés concernant la Charte ont été déposés. Ils peuvent être consultés à l'adresse <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/pl/charte-charter/index.html>.

Le Ministère appuiera également l'engagement du gouvernement à l'égard de l'ouverture et de la transparence en facilitant l'adoption du [projet de loi C-58<sup>xviii</sup>](#), *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et d'autres lois en conséquence*. Ce projet de loi vise à rehausser la responsabilisation et la transparence des établissements fédéraux en apportant des changements importants à la *Loi sur l'accès à l'information* et à d'autres lois. Les modifications proposées englobent un régime de publication proactive applicable au Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada, au Service administratif des tribunaux judiciaires et aux travaux du Bureau du commissaire à la magistrature fédérale. Ces modifications établissent un juste équilibre entre le rehaussement de la transparence et le besoin de protéger l'intégrité de notre système judiciaire, en incluant des mesures visant à protéger l'indépendance judiciaire et d'autres intérêts importants.

Dans le domaine du droit familial, le Ministère continuera de fournir son appui à l'adoption du [projet de loi C-78<sup>xix</sup>](#), *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*, qui a été présenté au Parlement le 22 mai 2018 pour que les lois fédérales en matière familiale soient mieux adaptées aux besoins des familles canadiennes. Le projet de loi se concentre sur quatre objectifs principaux : promouvoir l'intérêt de l'enfant, lutter contre la violence familiale, réduire la pauvreté infantile et rendre le système de justice familiale du Canada plus accessible et efficace. Reconnaissant que la violence familiale peut produire des

**Renforcer les droits de la personne, la gouvernance et la primauté du droit**

Le projet de loi C-78 propose des changements qui mettront l'intérêt de l'enfant au premier plan, lutteront contre la violence familiale, réduiront la pauvreté chez les enfants et rendront le système de justice familiale du Canada plus accessible et efficace.

conséquences graves et durables chez les enfants, le projet de loi C-78 oblige les tribunaux, au moment de déterminer le partage des responsabilités parentales à l'égard des enfants, à tenir compte des conséquences de la violence familiale sur l'intérêt de l'enfant et à accorder une attention particulière à la sécurité et au bien-être physiques, émotionnels et psychologiques d'un enfant. Dans le cadre de l'attention particulière accordée à l'accès à la justice familiale du projet de loi, on présente de nouveaux droits linguistiques en reconnaissant explicitement le droit d'utiliser l'une ou l'autre des langues officielles dans les tribunaux de première instance en vertu de la *Loi sur le divorce*<sup>xx</sup>.

À la suite de l'annonce dans le budget de 2018 de 39 nouveaux postes dans les tribunaux unifiés de la famille, le Ministère collaborera avec les provinces participantes à l'élaboration d'un protocole d'entente concernant la signature, en 2019, de la mise en œuvre de l'engagement du gouvernement.

#### RÉSULTAT CLÉ : LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE SOUTIEN D'AUTRES MOYENS DE RÉPONDRE AUX CAUSES ET AUX CONSÉQUENCES DES INFRACTIONS

Dans le cadre de l'orientation stratégique qui consiste à renforcer la sûreté et la sécurité, tout en transformant le système de justice pénale, le Ministère continuera d'administrer le *Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie*<sup>xxi</sup>. Ce programme vise à réduire les actes criminels commis en raison de la toxicomanie, grâce à des traitements qui font l'objet d'un suivi par les tribunaux et à des services de soutien communautaire à l'intention des délinquants toxicomanes non violents. Un des objectifs du programme est de promouvoir et de renforcer l'utilisation de moyens de rechange à l'incarcération tout particulièrement pour les hommes et femmes autochtones et les prostitué(e)s de rue.

Le Ministère continuera de fournir du financement aux provinces et aux territoires par l'intermédiaire du Programme de financement des services de justice pour les jeunes destiné à la prestation de services et de programmes de justice pour les jeunes qui soutiennent directement les orientations stratégiques de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. De plus, du financement sera fourni aux provinces et aux territoires par l'intermédiaire du Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation afin de fournir de l'aide avec les évaluations spécialisées et les services de traitement pour les jeunes ayant des besoins en santé mentale accusés de certaines infractions. Enfin, du financement sera également mis à la disposition d'organisations communautaires et d'autres types de bénéficiaires au moyen du Fonds du système de justice pour les jeunes afin de tenir compte de nouvelles questions relatives à la justice pour les jeunes et de permettre une plus grande participation citoyenne et communautaire au système de justice pour les jeunes.

Afin de favoriser la réconciliation, le Ministère, par l'entremise de ses programmes et de ses travaux stratégiques continus, soutiendra des moyens de rechange afin de réagir aux causes et aux conséquences de la commission d'infractions. Ces travaux visent à réduire la surreprésentation des Canadiens autochtones dans le système de justice pénale, à promouvoir

l'utilisation des processus de justice réparatrice et à combler les lacunes dans les services offerts aux Autochtones et aux personnes prises avec des problèmes de santé mentale dans l'ensemble du système de justice pénale.

Dans le cadre du [Programme de justice autochtone<sup>xxii</sup>](#), le Ministère fournira un soutien financier pour soutenir les programmes de justice communautaires qui offrent des solutions de rechange aux procédures judiciaires traditionnelles dans les situations appropriées. Ces programmes sont dirigés et conçus par la collectivité afin de tenir compte de la culture, des valeurs et des besoins particuliers en matière de justice des collectivités dans lesquelles ils sont offerts.

### RÉSULTAT CLÉ: LES CANADIENS QUI ONT DES DÉMÊLÉS AVEC LE SYSTÈME DE JUSTICE BÉNÉFICIENT DE L'ACCÈS AUX SERVICES APPROPRIÉS PERMETTANT UN SYSTÈME DE JUSTICE ÉQUITABLE, OPPORTUN ET ACCESSIBLE

Le Ministère maintiendra son appui aux droits des victimes d'actes criminels à l'échelon fédéral. Dans le cadre de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, le Ministère fournira un financement accru et permanent afin de tenir compte des besoins particuliers des victimes vulnérables, y compris les victimes de la traite de personnes, les victimes d'infractions sexuelles et les enfants victimes. Ce financement permettra de combler les lacunes dans les services offerts aux groupes vulnérables afin de soutenir l'objectif de la Stratégie qui consiste à donner aux victimes une voix plus forte dans le système de justice pénale et le système correctionnel fédéral. Le Ministère continuera également d'appuyer les victimes d'actes criminels grâce à la mise en œuvre de la [Charte canadienne des droits des victimes<sup>xxiii</sup>](#).

Dans le cadre de l'[Initiative de lutte contre la violence familiale<sup>xxiv</sup>](#), le Ministère continuera de remédier à la violence à l'égard des aînés, notamment l'exploitation financière, en fournissant des renseignements et des ressources destinés aux professionnels et au public.

De plus, le [Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels<sup>xxv</sup>](#), qui exerce des activités indépendamment du gouvernement fédéral, fournira des services directs d'information, d'aiguillage et d'examen de plaintes à ses principaux clients : victimes, membres de la famille des victimes ou leurs représentants, organismes de services aux victimes et autres intervenants.

Pour favoriser la réconciliation, en 2019-2020, le Ministère continuera d'appuyer les efforts du gouvernement du Canada en ce qui concerne l'[Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées<sup>xxvi</sup>](#), notamment la réponse au rapport final dû le 30 avril 2019. En outre, pour faire en sorte que les familles des femmes et des filles disparues et assassinées aient accès à tous les renseignements accessibles au sujet de leurs êtres chers disparus ou assassinés, ainsi que l'accès à des services de soutien et d'assistance culturellement adaptés et fondés sur les traumatismes, le Ministère continuera de fournir des subventions et des contributions par l'entremise des [Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles<sup>xxvii</sup>](#) et d'organisations communautaires partout au Canada.

De plus, le Ministère continuera d'offrir un soutien financier au [Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones<sup>xxviii</sup>](#) pour s'assurer que les Autochtones ayant des démêlés avec le système de justice pénale obtiennent un traitement juste et culturellement adapté. Dans le cadre

d'ententes sur les services d'accès à la justice<sup>xxix</sup>, le Ministère soutiendra financièrement la prestation de services d'aide juridique en matière pénale et civile, la prestation de services parajudiciaires aux Autochtones et la vulgarisation et l'information juridiques dans les collectivités nordiques.

Dans le cadre de l'orientation stratégique qui consiste à renforcer les droits de la personne, la gouvernance et la primauté du droit, le programme d'aide juridique du Ministère continuera de financer les gouvernements provinciaux pour la prestation de services d'aide juridique à des personnes défavorisées sur le plan économique. Le Ministère poursuit également ses efforts afin d'assurer un accès à des services appropriés, en continuant de financer les gouvernements provinciaux et territoriaux par l'entremise du [Fonds canadien de justice familiale<sup>xxx</sup>](#), en soutenant les familles qui vivent une séparation ou un divorce.

Le Ministère va aussi maintenir ses initiatives liées à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Dans le cadre du [Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir<sup>xxxi</sup>](#) du gouvernement du Canada, le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles du Ministère investit environ 54 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir des projets et des activités qui favorisent la reconnaissance et l'utilisation de l'anglais et du français dans le système de justice canadien. Ce fonds contribue également à la vitalité des langues officielles dans les communautés minoritaires.

Enfin, le Ministère continuera de fournir un soutien financier par l'intermédiaire du [Fonds pour l'application de la Loi sur les contraventions<sup>xxvii</sup>](#). Ce fonds est un programme de paiements de transfert conçu pour fournir aux provinces, aux territoires et aux municipalités des fonds afin qu'ils puissent prendre, au nom du Canada, des mesures visant à assurer le respect des droits linguistiques quant à la délivrance et au traitement des billets de contravention.

## Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériels	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018
Les lois et politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada.	Classement international du Canada quant au respect de la primauté du droit.	Premier 10 %	Mars 2020	13,7 % <sup>1</sup> (14/102)	10,6 % <sup>2</sup> (12/113)	8 % <sup>3</sup> (9/113)
	Pourcentage des Canadiens qui perçoivent le système de justice pénale comme étant a) juste et b) accessible.	À déterminer <sup>4</sup>	À déterminer	S/O Nouvel indicateur	S/O Nouvel indicateur	S/O Nouvel indicateur
	Nombre de contestations constitutionnelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada.	À déterminer <sup>4</sup>	À déterminer	S/O Nouvel indicateur	S/O Nouvel indicateur	S/O Nouvel indicateur

<sup>1</sup> *Rule of Law Index* de World Justice Project 2015 [https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/roli\\_2015\\_0.pdf](https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/roli_2015_0.pdf)

<sup>2</sup> *Rule of Law Index* de World Justice Project 2016

[https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/RoLI\\_Final-Digital\\_0.pdf](https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/RoLI_Final-Digital_0.pdf)

<sup>3</sup> *Rule of Law Index* de World Justice Project 2017-2018

[https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP-ROLI-2018-June-Online-Edition\\_0.pdf](https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP-ROLI-2018-June-Online-Edition_0.pdf)

<sup>4</sup> Les données de l'année de référence 2018-2019 n'étaient pas encore accessibles au moment de la publication. La cible sera incluse dans le PM 2020-2021.

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériels	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018
Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions.	Nombre et type de programmes/processus de justice réparatrice offerts.	À déterminer <sup>5</sup>	À déterminer	S/O Nouvel indicateur	S/O Nouvel indicateur	S/O Nouvel indicateur
	Nombre de personnes ayant eu recours aux programmes/processus de justice réparatrice offerts.	À déterminer <sup>5</sup>	À déterminer	S/O Nouvel indicateur	S/O Nouvel indicateur	S/O Nouvel indicateur
	Nombre/pourcentage de peines purgées au sein de la collectivité imposées par un tribunal comparativement au nombre/pourcentage de peines d'emprisonnement.	Peines d'emprisonnement : 35 %	Mars 2025	S/O Nouvel indicateur	S/O Nouvel indicateur	S/O Nouvel indicateur
	Pourcentage de personnes dirigées vers un programme de justice autochtone et qui y ont participé.	90 % ou plus	Mars 2022	S/O Nouvel indicateur	S/O Nouvel indicateur	S/O Nouvel indicateur
	Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine ne comportant pas de placement sous garde comparativement aux années précédentes déclarées.	85 % ou plus	Mars 2020	84 %	Note <sup>6</sup>	Note <sup>7</sup>
	Pourcentage de cas identifiés et admissibles au Placement et à la Surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre du programme intensif de réadaptation.	100 %	Mars 2020	100 %	100 %	100 %

<sup>5</sup> Nouvel indicateur – La cible et la date d'atteinte de la cible seront fixées une fois que les données de référence seront disponibles.

<sup>6</sup> Les données sont publiées par Statistique Canada deux ans après un exercice donné. Elles figureront dans le Rapport sur les résultats ministériels de 2018-2019.

<sup>7</sup> Les données sont publiées par Statistique Canada deux ans après un exercice donné. Elles figureront dans le Rapport sur les résultats ministériels de 2020-2021.

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériels	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2017-2018
Les Canadiens qui ont des démêlés avec avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés permettant un système équitable, opportun et accessible	Pourcentage des fonds du gouvernement fédéral auxquels ont accès les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'assurer la prestation de services ciblés conformément aux priorités fédérales.	100 %	Mars 2020	98 %	98 %	98 %
	Pourcentage de clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones indiquant un niveau de satisfaction de « satisfait » ou « très satisfait » de l'utilité de l'information fournie.	80 % ou plus	Mars 2023	S/O	S/O	95 %
	Nombre de fois qu'un avocat de garde a fourni de l'aide dans des affaires criminelles.	1 000 000 ou plus	Mars 2020	S/O	913 666	S/O <sup>8</sup>
	Nombre de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées.	270 000 ou plus	Mars 2020	261 207	274 265	S/O <sup>8</sup>
	Pourcentage des demandes ou des plaintes des clients du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC) qui sont évaluées et auxquelles on a donné suite.	100 %	Mars 2020	S/O Nouvel indicateur	S/O Nouvel indicateur	S/O Nouvel indicateur

<sup>8</sup> Dès qu'ils seront connus, les résultats seront publiés dans *L'aide juridique au Canada 2017-2018* (à venir).

## Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020–2021	Dépenses prévues 2021–2022
444 923 893	444 923 893	445 030 079	443 030 079

Nota : Les ressources financières pour les dépenses prévues sont fondées sur le Budget principal des dépenses. De plus, les dépenses prévues pour 2019-2020 et pour les exercices suivants excluent tout le financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor (comme les dépenses liées aux indemnités de départ et aux prestations parentales, les crédits de congés annuels payables au moment de la cessation d'emploi et le report du budget de fonctionnement).

## Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020–2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021–2022
296	296	296

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du Ministère peuvent être consultés dans l'[InfoBase du GC<sup>xxxiii</sup>](#).

## Services internes

### Description

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes du ministère. Ces services sont les suivants :

- Services de gestion et de surveillance
- Services des communications
- Services juridiques
- Services de gestion des ressources humaines
- Services de gestion des finances
- Services de gestion de l'information
- Services des technologies de l'information
- Services de gestion des biens immobiliers
- Services de gestion du matériel

- Services de gestion des acquisitions

### **Faits saillants de la planification**

Les initiatives dans le cadre du programme des services internes permettront d'assurer l'excellence opérationnelle et juridique, et une attention particulière sera portée à l'effectif du Ministère, à l'innovation et à la collaboration au sein du Ministère ainsi qu'aux opérations ouvertes, transparentes et responsables.

#### Soutenir les employés

En 2019-2020, la réduction au minimum de l'incidence de la mise en œuvre de l'Initiative de transformation de l'administration de la paye sur les employés demeure une priorité. Le Ministère continuera d'affecter des ressources supplémentaires afin d'améliorer les processus internes et la capacité d'analyse et d'élaborer des outils et des stratégies de communication afin de soutenir les employés. De plus, le Ministère continuera d'appuyer la réussite professionnelle de ses employés grâce à une diversité d'initiatives de gestion des connaissances et de perfectionnement professionnel. Notamment, il faut mieux sensibiliser le personnel juridique du Ministère à l'importance des questions d'éthique juridique dans la pratique du droit et s'assurer que le programme d'apprentissage interne de Justice Canada mise sur le renforcement des capacités dans de nouveaux domaines du droit.

À l'appui de la Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail, le Ministère poursuivra la mise en œuvre de sa Stratégie sur la santé mentale, qui favorise un environnement de travail sain et sécuritaire tenant compte des besoins physiques et psychologiques des employés. Enfin, le Ministère adoptera également des stratégies de recrutement et de sensibilisation pour répondre à la demande en personnel, appuyer le renouvellement de la main-d'œuvre et veiller à ce que l'effectif soit représentatif de la population canadienne.

#### Promouvoir l'innovation et la collaboration

Le Ministère encouragera davantage la mise en commun de l'information numérique et l'utilisation de la technologie de manière à améliorer la collaboration au sein du Ministère, à l'échelle du gouvernement et avec ses partenaires externes. Le Ministère continuera d'assurer des communications opportunes, accessibles et efficaces qui tiennent compte des besoins changeants des Canadiens sur les questions liées à l'administration de la justice. Le Ministère continuera de renforcer les communications par l'utilisation des plateformes numériques, et il dialoguera et collaborera avec les intervenants et les Canadiens sur des priorités clés en matière de justice.

À l'appui des efforts du gouvernement du Canada pour utiliser des données comme un atout stratégique, le Ministère élaborera une stratégie ministérielle sur les données axées sur le renforcement de la gouvernance, l'amélioration de la littératie et des compétences en matière de données, la mise en place d'une infrastructure et de disposition législative habilitante et l'utilisation de données comme un atout précieux. Le Ministère continuera d'utiliser des

techniques d'analyse opérationnelle pour faire le suivi du rendement et des tendances afin de mieux orienter la prise de décisions.

Le Ministère améliorera davantage la prestation des services juridiques en augmentant le recours à des parajuristes, en utilisant des équipes virtuelles, en investissant dans de nouveaux processus et de nouvelles technologies et en continuant d'évaluer les avantages de l'intelligence artificielle et de l'infonuagique dans la prestation de services juridiques. La nouvelle solution de gestion des dossiers juridiques (LEX) du Ministère dotera le Ministère de systèmes modernes et agiles qui appuieront la prestation des services juridiques de base, qui sera conforme à l'orientation du gouvernement du Canada concernant la modernisation des technologies de l'information.

À l'appui de la Stratégie fédérale de développement durable de 2016-2019 et de la Stratégie ministérielle de développement durable de 2017-2020, le Ministère privilégiera de nouvelles normes et pratiques novatrices qui tiennent compte de la transition vers un gouvernement à faibles émissions de carbone. Ainsi, le Ministère continuera de favoriser une solide culture du développement durable.

#### Activités ouvertes, transparentes et responsables

Le Ministère appuiera le gouvernement ouvert pour favoriser l'ouverture et la responsabilisation, grâce à des activités de sensibilisation et à la fourniture d'outils et d'orientation pour les employés, dans le but de maximiser la diffusion de données et de renseignements à l'intention du public. Il adaptera également ses processus afin de satisfaire aux nouvelles exigences en matière de divulgation découlant du [projet de loi C-58](#), *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et d'autres lois en conséquence*.

#### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020–2021	Dépenses prévues 2021–2022
78 105 514	78 105 514	77 676 082	77 676 082

Nota : Les ressources financières pour les dépenses prévues sont fondées sur le Budget principal des dépenses et excluent les recettes disponibles. De plus, les dépenses prévues pour 2019-2020 et pour les exercices suivants excluent tout le financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor (comme les dépenses liées aux indemnités de départ et aux prestations parentales, les crédits de congés annuels payables au moment de la cessation d'emploi et le report du budget de fonctionnement).

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2019-2020	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020–2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021–2022
974	974	974

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes du Ministère peuvent être consultés dans l'[InfoBase du GC<sup>xxxiv</sup>](#).

## Dépenses et ressources humaines

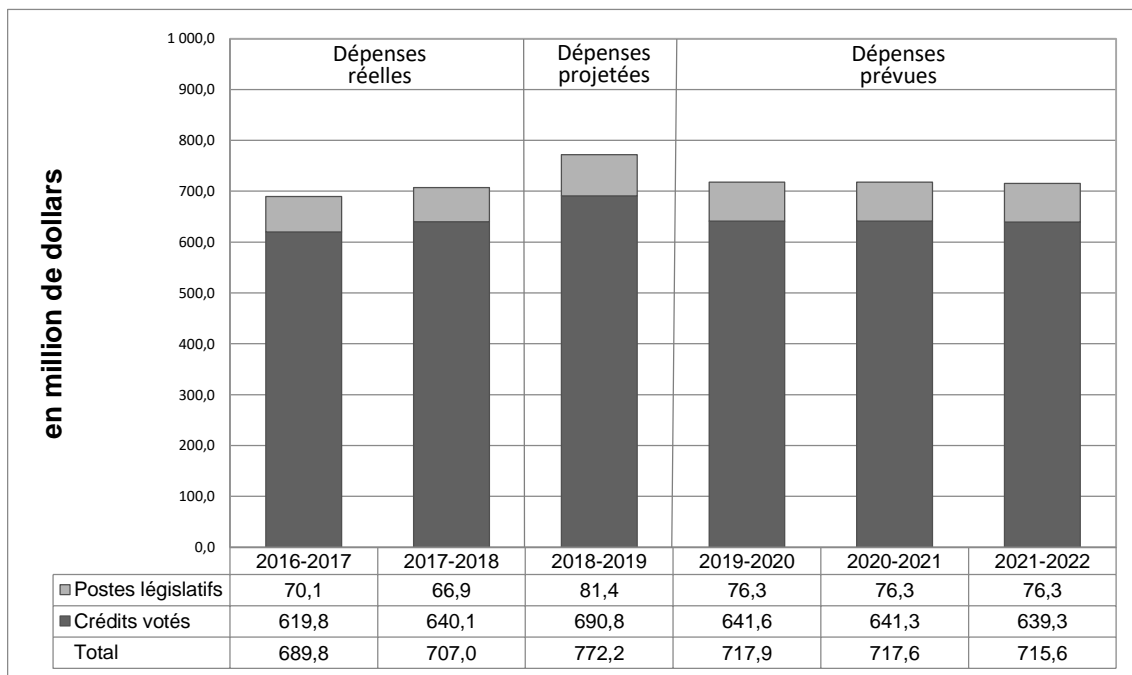
### Dépenses prévues

Le total des dépenses prévues du Ministère pour 2019-2020 s'élève à 717,9 millions de dollars :

- 194,9 millions de dollars pour les services juridiques (27 %)
- 444,9 millions de dollars pour l'appui du système de justice (62 %);
- 78,1 millions de dollars pour les services internes (11 %).

En tant que principal fournisseur de services juridiques aux autres ministères et organismes fédéraux, le Ministère a une autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit, ce qui lui permet de percevoir et de dépenser les recettes provenant de ces services. Aux fins des rapports ministériels, ces recettes disponibles réduisent les autorisations et les dépenses totales du Ministère dans le crédit 1 (dépenses de fonctionnement). Aux fins de comparabilité, les « dépenses prévues » excluent les recettes disponibles.

### Graphique des dépenses relatives aux dépenses du Ministère



## Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les Services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et Services internes	Dépenses 2016–2017**	Dépenses 2017–2018**	Prévisions des dépenses 2018–2019***	Budget principal des dépenses 2019-2020	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022
Services juridiques	186 457 240	180 732 263	227 410 543	194 853 652	194 853 652	194 920 797	194 920 797
Support au système de justice	416 312 567	430 621 197	451 301 748	444 923 893	444 923 893	445 030 079	443 030 079
<b>Sous-total</b>	602 769 807	611 353 460	678 712 291	639 777 545	639 777 545	639 950 876	637 950 876
Services internes	87 049 639	95 648 611	93 531 195	78 105 514	78 105 514	77 676 082	77 676 082
<b>Total</b>	689 819 446	707 002 071	772 243 486	717 883 059	717 883 059	717 626 958	715 626 958

\*Les ressources financières pour les dépenses prévues sont fondées sur le budget principal des dépenses et excluent les recettes disponibles. De plus, les dépenses prévues en 2019-2020 et pour les exercices suivants excluent tout le financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor (comme les dépenses liées aux indemnités de départ et liées aux prestations parentales, les crédits de congés annuels payables au moment de la cessation d'emploi, et le report du budget de fonctionnement).

\*\*Les dépenses des exercices précédents 2016-2017 et 2017-2018 ont été réorganisées à partir de l'architecture d'alignement des programmes (structure de rapport jusqu'au 31 mars 2018) vers le Cadre des résultats du Ministère (responsabilités essentielles) aux fins de présentation et de comparabilité. Les résultats officiels pour ces exercices sont présentés dans les Comptes publics du Canada et les rapports sur les résultats du Ministère.

\*\*\* Prévisions au 31 décembre 2018.

## Sommaire de la planification budgétaire

Les fluctuations dans la prévision des dépenses en 2018-2019 comparativement aux exercices précédents et des dépenses prévues pour les prochains exercices s'expliquent en partie par l'incidence des paiements d'indemnités rétroactifs uniques liés aux conventions collectives récemment signées et ratifiées.

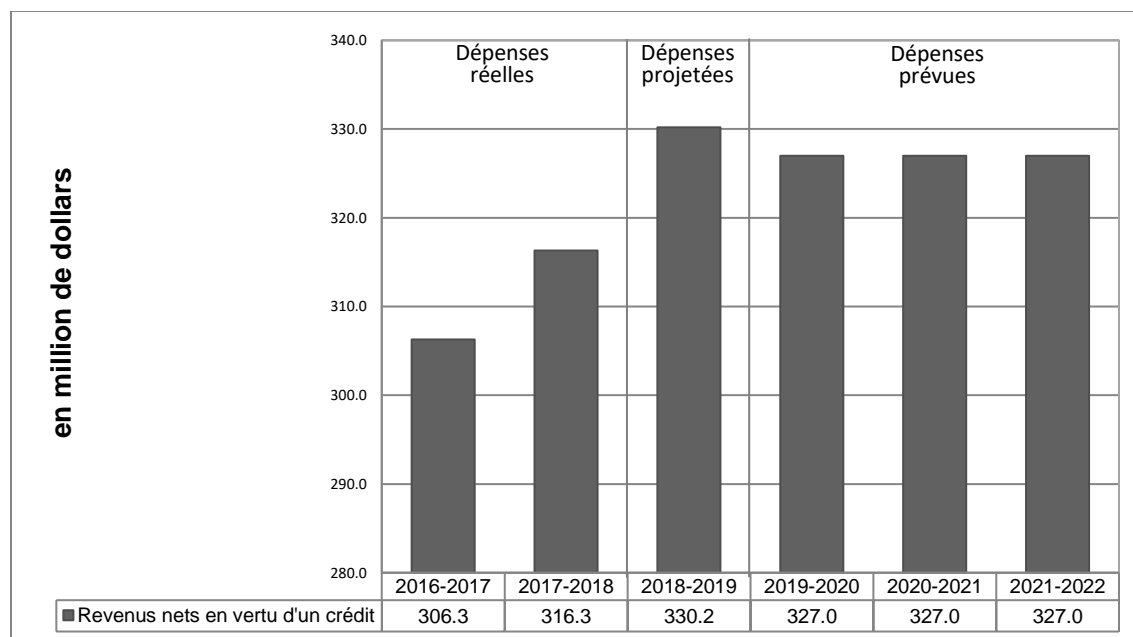
L'écart de 65,2 millions de dollars observé entre les prévisions des dépenses de 2018-2019 et les dépenses de 2017-2018 s'explique en outre par des augmentations de dépenses de contribution pour des programmes comme l'aide juridique en matière pénale ainsi que les services d'aide juridique dans le domaine de l'immigration, le Fonds d'aide aux victimes et le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Les paiements d'indemnités rétroactifs et les fonds que le Ministère recevra des crédits centraux du Conseil du Trésor ne font pas partie des dépenses prévues des exercices futurs, ce qui explique la diminution de 54,4 millions de dollars entre la prévision des dépenses de 2018-2019 et les dépenses prévues pour 2019-2020. Les dépenses prévues pour 2019-2020 et les exercices futurs ne tiennent pas compte des fonds déjà approuvés dans le budget principal des dépenses.

## Sommaire des dépenses budgétaires brutes prévues pour 2019-2020 (en dollars)

Responsabilités essentielles et Services internes	Dépenses brutes prévues 2019-2020	Dépenses brutes prévues pour les comptes à fins déterminées 2019-2020	Dépenses prévues affectées aux dépenses 2019-2020	Dépenses nettes prévues 2019-2020
Services juridiques	471 302 652	0	276 449 000	194 853 652
Soutient au système de justice	444 923 893	0	0	444 923 893
<b>Sous-total</b>	<b>916 226 545</b>	<b>0</b>	<b>276 449 000</b>	<b>639 777 545</b>
Services internes	128 656 514	0	50 551 000	78 105 514
<b>Total</b>	<b>1 044 883 059</b>	<b>0</b>	<b>327 000 000</b>	<b>717 883 059</b>

Les recettes nettes du Ministère en vertu d'un crédit s'élèvent à 327 millions de dollars et peuvent servir à bonifier le budget de fonctionnement. Les recettes nettes en vertu d'un crédit sont théoriquement réparties entre les programmes de services juridiques et ceux des services internes. Les recettes réelles réparties entre les programmes peuvent varier en fonction de nombreux facteurs, comme les taux de services juridiques approuvés chaque année par le Conseil du Trésor, la fluctuation de la demande en services juridiques de la part des clients ministériels et le montant réel des recettes recueillies en plus ou en moins des autorisations. Comme le montre le graphique qui suit, le montant prévu de recettes disponibles pour le Ministère, en date du 31 décembre 2018, devrait atteindre 330,2 millions de dollars en 2018-2019.



## Ressources humaines prévues

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les Services internes (équivalents temps plein)

Responsabilités essentielles et Services internes	Équivalents temps plein réels 2016-2017*	Équivalents temps plein réels 2017-2018*	Équivalents temps plein réels 2018-2019**	Équivalents temps plein prévus 2019-2020	Équivalents temps plein prévus 2020-2021	Équivalents temps plein prévus 2021-2022
Services juridiques	3 047	3 044	3 130	3 130	3 130	3 130
Appui au système de justice	298	296	296	296	296	296
<b>Sous-total</b>	3 345	3 340	3 426	3 426	3 426	3 426
Services internes	966	971	974	974	974	974
<b>Total</b>	4 311	4 311	4 400	4 400	4 400	4 400

\*Les ETP de l'exercice précédent indiqués ont été réorganisés à partir de l'architecture d'alignement des programmes (structure de rapport jusqu'au 31 mars 2018) vers le Cadre des résultats du Ministère (responsabilités essentielles) aux fins de présentation et de comparaison. Les résultats officiels pour ces exercices sont présentés dans les rapports sur les résultats ministériels.

\*\*Prévisions au 31 décembre 2018.

## Budget des dépenses par crédit voté

Pour en savoir plus sur les crédits du ministère de la Justice du Canada, consultez le [Budget principal des dépenses de 2019-2020<sup>xxxv</sup>](#).

## État condensé prospectif des opérations

L'état condensé prospectif donne un aperçu général des activités du Ministère. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière. Étant donné que les montants des dépenses projetées et prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, il est possible que les montants diffèrent.

Un état condensé prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web du ministère de la Justice du Canada<sup>xxxvi</sup>](#).

## État condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats projetés en 2018-2019	Résultats prévus en 2019-2020	Écart (résultats prévus en 2019-2020 moins résultats projetés en 2018-2019)
Total des dépenses	1 184 568	1 124 762	(59 806)
Total des recettes	333 060	327 000	(6 060)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	851 508	797 772	(53 736)



## Renseignements supplémentaires

## Renseignements ministériels

## Profil organisationnel

**Ministre de tutelle :** David Lametti, c.p., député

**Administratrice générale :** Nathalie G. Drouin, Ad. E.

**Portefeuille ministériel :** Justice

**Instrument habilitant :** *Loi sur le ministère de la Justice*<sup>xxxvii</sup>

**Année d’incorporation ou de création :** 1868

## **Raison d’être, mandat et rôle : composition et responsabilités**

La section « Raison d’être, mandat et rôle : composition et responsabilités » peut être consultée sur le [site Web du ministère de la Justice](#).<sup>xxxviii</sup>

## Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels du ministère de la Justice du Canada pour 2019-2020 sont illustrés ci-dessous :

Cadre ministériel des résultats	Responsabilité essentielle 1 : Services Juridiques	Responsabilité essentielle 2 : Support au système de justice	Services internes
	<p>Résultat ministériel : Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité.</p> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour l'ensemble de la qualité des services juridiques.</li> <li>▪ La satisfaction des clients signifie une cote de 8 (ou plus) sur une échelle de 10 points pour le rendement des services juridiques selon les normes de service pour la prestation de services juridiques au gouvernement.</li> <li>▪ Pourcentage des dossiers de contentieux résolus au cours d'un exercice de façon satisfaisante du point de vue de l'État (entendus et réglés).</li> </ul>	<p>Résultat ministériel : Les lois et politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada.</p> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La cote internationale du Canada en ce qui a trait à la règle de droit.</li> <li>▪ Pourcentage des Canadiens qui perçoivent le système de justice pénale comme étant a) juste et b) accessible.</li> <li>▪ Nombre de contestations constitutionnelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada.</li> </ul>	
	<p>Résultat ministériel : Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et conséquences des infractions.</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre et type de programmes/processus de justice réparatrice offerts.</li> <li>▪ Nombre de personnes ayant eu recours aux programmes/processus de justice réparatrice offerts.</li> <li>▪ Nombre/pourcentage de peines purgées au sein de la collectivité imposées par un tribunal comparativement au nombre/pourcentage de peines d'emprisonnement.</li> <li>▪ Pourcentage de personnes dirigées vers un programme de justice autochtone et qui y ont participé.</li> <li>▪ Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine de comportant pas de placement sous garde comparativement aux années précédentes déclarées.</li> <li>▪ Pourcentage de cas identifiés et admissibles au Placement et à la Surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre du programme intensif de réadaptation.</li> </ul>	
<p>Résultat ministériel : Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pourcentage de fonds du gouvernement fédéral auxquels ont accès les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'assurer la prestation de services ciblés conformément aux priorités fédérales.</li> <li>▪ Pourcentage de clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones indiquant un niveau de satisfaction de « satisfait » ou « très satisfait » pour l'utilité de l'information fournie.</li> <li>▪ Nombre de fois qu'un avocat de garde a fourni de l'aide dans des affaires criminelles.</li> <li>▪ Nombre de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées.</li> <li>▪ Le pourcentage des demandes ou des plaintes des clients de Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC) qui sont évaluées et auxquelles on a donné suite.</li> </ul>		
Répertoire des programmes	<p><u>Programmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Services de consultation juridique</li> <li>▪ Services de contentieux</li> <li>▪ Services législatifs</li> </ul>	<p><u>Programmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Politiques juridiques, Lois et Gouvernance</li> <li>▪ Représentation juridique</li> <li>▪ Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie</li> <li>▪ Régime des contraventions</li> <li>▪ Victimes d'actes criminels</li> <li>▪ Justice pour les jeunes</li> <li>▪ Justice pour la famille</li> <li>▪ Justice pour les autochtones</li> <li>▪ Partenariats avec le système de justice</li> <li>▪ Ombudsman des victimes d'actes criminels</li> </ul>	

## Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au Répertoire des programmes du Ministère peuvent être consultés dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xxxix</sup>.

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au Répertoire des programmes du Ministère peuvent être consultés dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xl</sup>.

- ▶ [Stratégie ministérielle de développement durable](#)
- ▶ [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus](#)
- ▶ [Divulgarion des programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars](#)
- ▶ [Analyse comparative entre les sexes plus](#)
- ▶ [Initiatives horizontales](#)
- ▶ [Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État](#)
- ▶ [Financement pluriannuel initial](#)

## Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)<sup>xli</sup>. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes fédéraux de dépenses connexes, ainsi que les évaluations, les documents de recherche et l'analyse comparative entre les sexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

## Coordonnées de l'organisation

### **Renseignements généraux**

Direction des communications

Téléphone : 613-957-4222

ATS : 613-992-4556

Courriel : [webadmin@justice.gc.ca](mailto:webadmin@justice.gc.ca)

**Demande de renseignements des médias**

Direction des communications

Téléphone : 613-957-4207

Courriel : [media@justice.gc.ca](mailto:media@justice.gc.ca)

## Annexe : définitions

### **Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])**

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres. Le « plus » dans ACS+ met en relief le fait que l'analyse va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre). L'identité de chacun est déterminée par de multiples facteurs qui se recoupent; l'ACS+ tient compte de ces facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

### **Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)**

Les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultats ministériels.

### **Cible (target)**

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

### **Crédit (appropriation)**

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

### **Dépenses budgétaires (budgetary expenditures)**

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

### **Dépenses législatives (statutory expenditures)**

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

### **Dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)**

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

### **Dépenses prévues (planned spending)**

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans ses plans ministériels et ses rapports sur les résultats ministériels.

### **Dépenses votées (voted expenditures)**

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

### **Équivalent temps plein (full-time equivalent)**

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

### **Évaluation (evaluation)**

Au sein du gouvernement du Canada, collecte et analyse systématiques et neutres de données probantes en vue d'en évaluer le bien-fondé, le mérite ou la valeur. L'évaluation oriente la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Elle porte habituellement sur les programmes, les politiques et les priorités, et examine des questions se rapportant à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Toutefois, selon les besoins de l'utilisateur, l'évaluation peut aussi examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment des solutions de rechange aux interventions existantes. L'évaluation utilise généralement des méthodes de recherche des sciences sociales.

### **Expérimentation (experimentation)**

Activités qui cherchent à explorer, à tester et à comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches afin d'éclairer le processus décisionnel fondé sur des données probantes, en apprenant ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

### **Indicateur de rendement (performance indicator)**

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

### **Indicateur de résultat ministériel (departmental Result Indicator)**

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

### **Initiative horizontale (horizontal initiative)**

Initiative dans le cadre de laquelle deux ministères ou plus reçoivent des fonds pour atteindre un résultat commun, souvent lié à une priorité gouvernementale.

### **Plan (plan)**

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**Plan ministériel (departmental plan)**

Un rapport sur les plans et le rendement attendu d'un ministère financé à partir de crédits au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

**Priorité (priority)**

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation des résultats ministériels souhaités.

**Priorités pangouvernementales (government-wide priorities)**

Aux fins du Plan ministériel 2019-2020, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015, c'est-à-dire la croissance de la classe moyenne; un gouvernement ouvert et transparent; un environnement sain et une économie forte; la diversité fait la force du Canada; et la sécurité et les possibilités.

**Production de rapports sur le rendement (performance reporting)**

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**Profil de l'information sur le rendement (performance information profile)**

Document qui présente l'information sur le rendement de chaque programme à partir du répertoire des programmes.

**Programme (program)**

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

**Programme temporarisé (sunset program)**

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

**Rapport sur les résultats ministériels (departmental results report)**

Un rapport sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

**Rendement (performance)**

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**Répertoire des programmes (program inventory)**

Compilation de l'ensemble des programmes du Ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats d'un ministère.

**Responsabilité essentielle (core responsibility)**

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

**Résultat (result)**

Conséquence externe attribuable en partie à une organisation, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**Résultat ministériel (departmental result)**

Changements sur lesquels le ministère veut exercer une influence. Ils devraient subir l'influence des résultats des programmes, mais ils échappent généralement au contrôle direct du ministère.

## Notes de fin d'ouvrage

- i Gouvernement du Canada, Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien.html>
- ii Parlement du Canada, Projet de loi C-75, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-75/premiere-lecture>
- iii Parlement du Canada, Projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-46/sanction-royal>
- iv Parlement du Canada, Projet de loi C-84, Loi modifiant le Code criminel (bestialité et combats d'animaux), <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-84/premiere-lecture>
- v Nations Unies, Déclaration des Nations Unies sur les droit des peuples autochtones, [https://www.un.org/esa/socdev/unpfi/documents/DRIPS\\_fr.pdf](https://www.un.org/esa/socdev/unpfi/documents/DRIPS_fr.pdf)
- vi Ministère de la justice du Canada, Loi constitutionnelle de 1982, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-16.html>
- vii Commission de vérité et réconciliation du Canada, Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, [https://nctr.ca/assets/reports/Calls\\_to\\_Action\\_French.pdf](https://nctr.ca/assets/reports/Calls_to_Action_French.pdf)
- viii Parlement du Canada, Projet de loi C-78, Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pension et apportant des modifications corrélatives à une autre loi, <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-78/deuxieme-lecture>
- ix Ministère de la Justice, Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones, <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dja-ijr/dlcpa-dclip/litiges-litigation.html>
- x Ministère de la Justice, Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones, <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principles.html>
- xi Parlement du Canada, Projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones, <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-91/premiere-lecture>
- xii Parlement du Canada, Projet de loi C-59, Loi concernant des questions de sécurité nationale, <https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=9057418&Language=F>
- xiii Parlement du Canada, Projet de loi C-83, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi, <https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=10078426&Language=F>
- xiv Infrastructure Canada, Plan investir dans le Canada, <https://www.infrastructure.gc.ca/plan/about-invest-afra.html>
- xv Infobase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- xvi Parlement du Canada, Projet de loi C-75, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-75/premiere-lecture>
- xvii Parlement du Canada, Projet de loi C-51, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi, <https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=9002286&Language=F>
- xviii Parlement du Canada, Projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et d'autres lois en conséquence, <https://www.parl.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=9057528&Language=F>
- xix Parlement du Canada, Projet de loi C-78, Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi, <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-78/premiere-lecture>
- xx Gouvernement du Canada, Loi sur le divorce, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/d-3.4/>
- xxi Ministère de la Justice, Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie évaluation, <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/2015/pfttt-dtcfp/p3.html>

- 
- xxii Ministère de la Justice, Programme de justice autochtone, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html>
- xxiii Gouvernement du Canada, Charte canadienne des droits des victimes, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-23.7/page-1.html>
- xxiv Ministère de la Justice, Initiative de lutte contre la violence familiale, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/vf-fv.html>
- xxv Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, <https://www.victimesdabord.gc.ca/index.html>
- xxvi Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, <http://www.mmiwg-ffada.ca/fr/>
- xxvii Ministère de la Justice, Unités de liaison pour l'information à l'intention des familles, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/fada-mmiw/info.html>
- xxviii Ministère de la Justice, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/apc-acp/index.html>
- xxix Ministère de la Justice, Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/access.html>
- xxx Ministère de la Justice, Fonds canadien de justice familiale, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/famil/index.html>
- xxxi Gouvernement du Canada, Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2018-2023.html>
- xxxii Ministère de la Justice, Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions*, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html>
- xxxiii InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- xxxiv. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxxv. Budget principal des dépenses de 2018–2019, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- xxxvi Ministère de la Justice, <https://www.justice.gc.ca/fra/index.html>
- iii. Ministère de la Justice, Loi sur le ministère de la Justice, <http://lois.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/>
- xxxviii Ministère de la Justice, Raison d'être rôle et mandat
- xxxix. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xl. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xli. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>